

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2017

RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 19)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 278

présenté par
Mme Dubié

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« précisément définis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mention « dont l'effectif dépasse certains seuils » est très floue.

Le présent amendement vise à préciser de manière explicite ces seuils et à s'assurer qu'il sera réservé un traitement adapté aux TPE et PME.